



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2021

### **DELIBERATION N° DEL105-21**

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 7 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> P. CONINX, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Stéphane GAMET, en date du 2 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> BONNIN-DESSARTS Alberte (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 12 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> DE LOUBENS Justine (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 13 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 9 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 décembre 2021)  
M<sup>me</sup> VINCENT Yvette (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 12 décembre 2021)  
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 10 décembre 2021)  
M. JAUSOIN Timothée (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 12 décembre 2021)

Monsieur Jacques FABBRO et Elodie LAZZAROTTO ont été élus secrétaires de séance.

**OBJET : Voeu du conseil municipal – Maintien de deux guichets d'accueil physique à la gare de Gières.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021, des élus-es de la commune de Gières, le collectif «Plus jamais ça », des syndicats et représentants d'institutions étaient rassemblés devant la gare de Gières, pôle multimodal de l'agglomération où transitent quelques 28 000 voyageurs par mois, afin de protester contre la suppression de l'un de ses deux guichets d'accueil physique.

Cette décision de fermeture prise unilatéralement, sans concertation, par la direction de la SNCF va à contre-courant du développement des transports en commun et de la création d'un futur RER métropolitain que toutes les institutions appellent de leur vœu.



Mise en évidence de toute part, et notamment dans le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'urgence climatique appelle, en particulier dans les zones urbaines, à substituer à la voiture individuelle des modes de transports collectifs ou décarbonés. Dans ce contexte, la décision prise par la SNCF est un très mauvais signal adressé à la population de notre agglomération.

Cette fermeture de guichet annonce une dégradation de la qualité du service public des transports et creuse encore davantage la fracture numérique qui voit se dessiner peu à peu une nation à deux vitesses, avec celles et ceux qui ont des facilités avec les nouvelles technologies et les autres qui en restent encore très éloignés.

La région et la métropole sont aux côtés de la commune contre cette fermeture.

Le conseil municipal de la ville de Gières demande à la direction régionale de la SNCF le maintien de deux guichets d'accueil physique à la Gare de Gières ou le déploiement d'une solution de remplacement qui garantisse aux Giéroises et aux Giérois un accès aisé à un service public de qualité et de proximité assuré par des agents formés à cet effet.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 13 décembre 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.